

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**30 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2015.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,  
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Travaux d'accessibilité.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie  
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 64/2015

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de  
renouveler notre demande de subvention du Conseil Départemental des Vosges pour des travaux  
de mise aux normes d'accessibilité de WC à la Mairie, à la bibliothèque et au boulodrome.

Le coût de ces travaux relatifs à l'accessibilité se monte à la somme  
de 65 280 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'approuver ce programme de travaux d'accessibilité,
- De s'engager à les réaliser, étant à nouveau prévus au budget 2015,
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental des Vosges pour aider à leur  
financement,
- De demander que ces travaux soient reconnus d'intérêt départemental,
- D'inviter le Maire à arrêter le plan de financement correspondant,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces investissements dès l'obtention de la  
subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,